

Pour une pratique sportive partagée !

Sport & Handicap

Seine - Maritime

Plan d'action Départemental « Sport & Handicap »

Seine-Maritime

Contexte et enjeux

La DDCS 76 a déployé dans sa politique de développement du sport pour tous un ensemble d'actions en faveur des personnes en situation de handicap. Elle a notamment mis en place les actions suivantes en 2011 :

- Elaboration d'une plaquette « Sport & Handicap, pour une pratique sportive partagée » ;
- Création d'un recueil « Sport et handicap » ;
- Labellisation des clubs de Seine-Maritime : 1^{ère} cérémonie de remise, présidée par le Préfet, le 6 décembre 2011.

En cohérence avec son implication en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des droits, la DDCS 76 a décidé d'élaborer un plan d'action qui s'intéresse à la situation des personnes handicapées et aux modalités d'intégration de la question du handicap dans l'ensemble de ses stratégies.

Le plan d'action de la DDCS peut se définir comme un ensemble de règles de « bonne conduite » ou actions à mettre en œuvre en matière d'accessibilité à la pratique d'activités physiques et/ou sportives, de formation, et d'emploi (dans le champ des activités proposées pour les personnes en situation de handicap), afin d'assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

La prise en compte du handicap devient ainsi une priorité de la DDCS 76 dans l'ensemble de ses interventions en direction des acteurs du sport.

Il s'agit en effet d'impulser une dynamique départementale, transversale et partenariale visant notamment à :

- ⇒ faciliter l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap,
- ⇒ rendre accessibles les équipements qui ne le sont pas encore et les lieux de pratique et en faire connaître l'existence,
- ⇒ accompagner les sportifs en situation de handicap dans leur carrière sportive,
- ⇒ sensibiliser et former les professionnels de l'animation sportive et socio-sportive,
- ⇒ sensibiliser les bénévoles des associations sur l'intérêt de mettre en place des créneaux sportifs pour le plus grand nombre, dont les handicapés et quel que soit le handicap,
- ⇒ faciliter l'accès à la formation des travailleurs handicapés notamment en partenariat avec l'AGEFIPH, promouvoir l'accès à la validation des acquis de l'expérience pour les personnes en situation de handicap,
- ⇒ sensibiliser les employeurs du mouvement sportif au recrutement de personnes en situation de handicap.

A partir d'une analyse et d'une évaluation des actions conduites, de nouvelles actions seront définies.

Le recueil « Sport et handicap » compilera l'ensemble des actions.

Formation :

Elle constitue un axe prioritaire pour la DDCS 76.

Les pistes principales :

- L'habilitation d'un certificat de spécialisation porté par l'APSJ 76,
- La promotion des CQH et AQSA proposés en Seine-Maritime,
- La création d'un outil de communication autour de la formation, afin de faire connaître l'offre et d'inciter les personnes intéressées à y répondre.



Le pilotage : La Commission Départementale Sport et Handicap

- La plénière : 2 réunions par an

Les sous-commissions : 4 à 6 réunions annuelles et plusieurs points d'étapes

- La sous-commission formation
- La sous-commission développement et communication

Le Pôle ressource Régional et la commission « Sport et handicap 76 »

La commission départementale « sport et handicap » selon les attentes du pôle ressource régional, peut apporter son expertise dans les domaines suivants :

- actions spécifiques sport et handicap,
- consultation et information sur les subventions CNDS pour les associations proposant des créneaux pour le public en situation de handicap.

